

NOUVELLE OFFRE

VITALITÉ TERRITORIAUX 2

BIEN ACCOMPAGNÉ POUR SA SANTÉ, C'EST VITAL !

100 % SANTÉ

- 🦷 DENTAIRE
- 👁️ OPTIQUE
- 👂 AUDILOGIE

Mise à jour septembre 2020
 Bien accompagné pour sa santé, c'est vital !
GARANTIES LABELISÉES



groupe Macif



CONSEILS, DEVIS, ADHÉSIONS CONTACTEZ-NOUS :

01 85 58 68 60

numéro non surtaxé prix d'appel local

VITALITÉ TERRITORIAUX

Découvrez la nouvelle offre 100 % santé de la MNFCT, imaginée pour que chaque agent territorial bénéficie d'une couverture complémentaire santé adaptée à ses besoins et à ses moyens. La MNFCT a conçu une offre santé modulable avec une gamme de services complets, parce qu'être bien accompagné pour sa santé c'est vital.

DES NIVEAUX DE GARANTIES ÉQUILIBRÉES

- > 5 niveaux de garanties ;
- > Des Bonus « fidélité » en hospitalisation, soins courants et en dentaire dès la 2^e année ;
- > 11 spécialités de médecines douces prises en charge.

4 RENFORTS OPTIONNELS

- > **Hospitalisation et Honoraires** : renfort sur chambre particulière et dépassements d'honoraires ;
- > **Optique, Dentaire et Audio** : renforcement des garanties en orthodontie, prothèse dentaire et audioprothèse ;
- > **Bien-Être et Prévention** : 2 packs optionnels avec des compléments pour les familles et les seniors : Pack enfant (Psychologue-Psychomotricien...), pharmacie non remboursée, forfait prévention, cure thermale, abonnement sportif...).

Le tiers payant le plus étendu de France avec Almerys

Gratuité des cotisations à partir du troisième enfant

Garanties immédiates, sans délai de stage

Gratuité des frais de dossier

Avec le parrainage profitez d'offres promotionnelles

AVEC LA MNFCT VOUS BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX SERVICES ET AVANTAGES COMPRIS DANS VOTRE OFFRE SANTÉ

AVEC VOTRE MUTUELLE ET SANTÉCLAIR

Vous bénéficiez d'un véritable repère santé !
Réduisez vos dépenses de santé et diminuez votre reste à charge.
Recherchez des professionnels et établissements de santé.
Accédez à de nombreux services et soyez conseillé.



- > Jusqu'à 40 % d'économies sur les dépenses de santé sans renoncer à la qualité et aux services ;
- > Un réseau de 7 600 professionnels de santé ;
- > La géolocalisation de professionnels de santé ;
- > La prise de rendez-vous en ligne ;
- > Un service d'analyse de devis et de conseils y compris en frais et honoraires hospitaliers ;
- > Deuxième avis médical « deuxiemeavis.fr » : obtenir un deuxième avis auprès d'un médecin expert par écrit en moins de 7 jours ;
- > Un Coaching nutrition, sommeil et sport ;
- > Un portail d'accès à l'ensemble de ces services depuis l'espace adhérent actiweb de la MNFCT y compris depuis votre mobile.



LA TÉLÉCONSULTATION

- > Accédez à une Plateforme de consultations médicales à distance : conseil, diagnostic ou téléconsultation, avec la mise à disposition, si nécessaire d'une ordonnance électronique.

+ ET AUSSI

- > ONCOVIA : des boutiques dédiées (y compris en ligne) aux personnes atteintes d'un cancer.

DES SERVICES D'ASSISTANCE COMPLETS

Pour vous accompagner tout au long de votre parcours de vie d'adhérent

- > **L'aide à la vie quotidienne** : en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile vous bénéficiez d'un large panel de services (aide ménagère, garde d'enfants...);
- > **Du coaching et des conseils** à chaque étape de la vie : premier emploi, aide au retour à l'emploi, maternité, retraite...;
- > **Un accompagnement personnalisé à l'entrée et à la sortie d'hôpital** ;
- > **Le service « Mon Bien-Être »** : Coaching Santé, Nutrition et forme ;
- > **Des services d'aide aux aidants.**

LE FONDS DE SECOURS

Une allocation de secours peut vous être attribuée en complémentaire santé en cas de situation financière difficile liée à une maladie. Cette aide est attribuée après étude de votre dossier par une commission du Conseil d'Administration.

L'AIDE À L'ACCÈS AUX SOINS

Aide octroyée sous forme d'un prêt d'une durée maximale d'un an au taux de 1 % auprès d'un organisme bancaire pour toutes dépenses de santé non prises en charge en totalité par la sécurité sociale et la mutuelle.

VOTRE MUTUELLE ACCESSIBLE PARTOUT 24H/24



Application mobile MNFCT, retrouvez tous ces services dans votre poche, en téléchargeant l'appli mobile MNFCT disponible sur play store et apple store.



Consultation 7j/7 et 24h/24 de vos remboursements, ainsi que l'accès à de nombreux services grâce à notre plateforme Internet Actiweb accessible depuis le site www.mnfct.fr :

- > Historique des remboursements ;
- > Modifications administratives (adresse, RIB..) ;
- > Ajout d'un bénéficiaire ;
- > Envoi de documents : devis, décomptes.. ;
- > Téléchargement de carte de tiers-payant ;
- > Demande de renseignement ;
- > Accès aux services Santéclair ;
- > Accès à MédecinDirect.
- > ... etc.



LE CAUTIONNEMENT DE PRÊT IMMOBILIER

Vous achetez, rénovez ou construisez un bien immobilier, la MNFCT peut cautionner votre prêt si vous êtes agent titulaire ou stagiaire de la fonction publique.

TABLEAUX DE GARANTIES



Remboursements du Régime Obligatoire (RO) et de l'organisme assureur en % de la Base de Remboursement (BR) ou forfaits complémentaires aux remboursements du RO ou forfaits sans intervention du RO.

Niveaux responsables

	V1	V2	V3	V4	V5
HOSPITALISATION					
HONORAIRES					
Honoraires des chirurgiens (y compris maternité)					
Anesthésistes - Actes en secteur hospitalier (DPTAM)	100 %	150 %	200 %	250 %	300 %
BONUS FIDÉLITÉ (- 25 %) Dès la 2 ^e année	125 %	175 %	225 %	275 %	325 %
Dès la 3 ^e année	150 %	200 %	250 %	300 %	350 %
Honoraires des chirurgiens (y compris maternité)					
Anesthésistes - Actes en secteur hospitalier (hors DPTAM)	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER					
Frais de séjour en établissement conventionné (y compris hospitalisation à domicile)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en établissement non conventionné	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière (avec nuitée) :					
> Chirurgie - Médecine - Maternité - <i>Durée illimitée</i>	-	30 €/jour	50 €/jour	70 €/jour	90 €/jour
> Rééducation fonctionnelle - Maison de repos et de convalescence	-	20 €/jour	30 €/jour	40 €/jour	50 €/jour
Soins de suite et de réadaptation - <i>Durée limitée à 60 jours par an</i>					
Frais d'accompagnant : <i>Limités à 30 jours par an</i>					
Ascendant - Descendant - Collatéraux	-	15 €/jour	15 €/jour	20 €/jour	30 €/jour
Frais de transport acceptés par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Confort à l'hôpital :					
Dès la 1 ^{re} nuit d'hospitalisation ⁽¹⁾ - <i>Limité à 20 jours par séjour</i>	-	10 €/jour	10 €/jour	10 €/jour	10 €/jour
TV - Internet - Téléphone - Presse	-	10 €/jour	10 €/jour	10 €/jour	10 €/jour
Forfait hospitalisation à la journée ⁽²⁾	-	15 €/jour	15 €/jour	20 €/jour	30 €/jour
Frais de soins et de séjour à l'étranger	100 %	100 %	100 %	110 %	130 %

Accident, hospitalisation urgente ou non (y compris en ambulatoire), maternité, pathologie lourde... Vous avez besoin d'aide ? La MNFCT vous accompagne et vous apporte des solutions d'aide à la vie quotidienne : aide ménagère, fermeture du domicile quitté en urgence, garde d'animaux...

OPTIQUE (3)

Équipement 100 % Santé* - Sans reste à charge	Remboursement intégral**				
Équipement 2 verres simples + monture	100 %	100 €	200 €	300 €	400 €
Équipement 2 verres complexes ou hypercomplexes + monture	100 %	200 €	300 €	400 €	500 €
Équipement mixte (monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou hypercomplexe)	100 %	150 €	250 €	350 €	450 €
Dont monture	100 %	30 €	50 €	100 € ⁽³⁾	100 € ⁽³⁾
Lentilles de correction remboursables ou non par le RO - <i>Par an</i>	100 %	100 €	150 €	200 €	250 €
Intervention sur l'œil comprenant toutes les chirurgies et implants oculaires - <i>Par œil et par an</i>					
	-	100 €	200 €	300 €	400 €

Vous recherchez un ophtalmologue ou un opticien ? Géolocalisez les partenaires Santclair depuis votre espace adhérent actiweb.mnfct.fr et profitez de tarifs négociés pour vous : jusqu'à moins 40 % chez 3050 opticiens, moins 30 % dans 45 centres de chirurgie réfractive...

DENTAIRE

Soins et prothèses 100 % Santé* - Sans reste à charge	Remboursement intégral**				
SOINS Inlays-Onlays et parodontologie remboursés par le RO	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %
PROTHÈSES dentaires dont inlay core remboursées par le RO	100 %	125 %	150 %	225 %	300 %
BONUS FIDÉLITÉ (- 25 %) Dès la 2 ^e année	125 %	150 %	175 %	250 %	325 %
Dès la 3 ^e année	150 %	175 %	200 %	275 %	350 %
Orthodontie remboursée par le RO	100 %	125 %	150 %	225 %	300 %
Frais dentaires non remboursés par le RO	-	-	200 €	300 €	400 €
Prothèses - Implants et soins dentaires - <i>Forfait par an</i>	-	-	3 actes	3 actes	3 actes
Plafond dentaire	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	1 ^{re} année 1.000 € 2 ^e année 1.200 € 3 ^e année 1.500 €

AIDES AUDITIVES

À compter du 01/01/2021 - Équipement 100 % Santé* - Sans reste à charge - <i>Par oreille et par an</i>	Remboursement intégral**				
Appareils auditifs ⁽⁴⁾ - <i>Par oreille pour 2020</i>	100 %	100 % + 175 €	100 % + 350 €	100 % + 525 €	100 % + 700 €
Entretien - Piles - Accessoires - <i>Par an</i>	100 %	100 %	100 % + 30 €	100 % + 40 €	100 % + 50 €

Vous souhaitez consulter un audioprothésiste sélectionné sur des critères de qualité ? Découvrez les partenaires Santclair sur votre espace adhérent actiweb.mnfct.fr et les nombreux avantages qui vous sont réservés : moins 35 % sur les aides auditives, 20 % de remise sur les piles, 10 % sur les produits d'entretien et accessoires, facilités de paiement...

SOINS COURANTS

HONORAIRES MÉDICAUX (généralistes et spécialistes) :					
Actes techniques médicaux - Radiologie (DPTAM)	100 %	125 %	150 %	175 %	220 %
BONUS FIDÉLITÉ (- 25 %) Dès la 2 ^e année	125 %	150 %	175 %	200 %	245 %
Dès la 3 ^e année	150 %	175 %	200 %	225 %	270 %
Honoraires médicaux (généralistes et spécialistes) :					
Actes techniques médicaux - Radiologie (hors DPTAM)	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %
ANALYSES - EXAMENS DE LABORATOIRE	100 %	100 %	130 %	175 %	220 %
HONORAIRES PARAMÉDICAUX :					
Orthophonistes - Infirmiers - Kinésithérapeutes - Orthoptistes	100 %	100 %	130 %	175 %	220 %
MÉDICAMENTS vaccins et homéopathie remboursés par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
MATÉRIEL MÉDICAL Prothèses orthopédiques, capillaires, mammaires, tout appareillage, hors auditif et optique	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %
Frais de soins et de séjour à l'étranger	100 %	100 %	100 %	110 %	130 %

SUITE DU TABLEAU DE GARANTIES

BIEN-ÊTRE & PRÉVENTION

	V1	V2	V3	V4	V5
Médecines douces : Ostéopathie - Chiropractie - Acupuncture - Étiopathie - Homéopathie - Naturopathie - Podologie/pédicure - Diététicien/nutritionniste - Hypnose thérapeutique	-	20 € / séance 2	25 € / séance 3	30 € / séance 4	35 € / séance 5
Montant par séance	-	20 € / séance 2	25 € / séance 3	30 € / séance 4	35 € / séance 5
Nombre de séance par an	-	2	3	4	5
Cures thermales prescrites remboursées par le RO : Honoraires, Soins, Frais de transport, Hébergement - Par an	-	100 %	100 % + 50 € / an	100 % + 100 € / an	100 % + 150 € / an
Dépistage et Prévention (actes non remboursés par le RO) : Vaccins prescrits non pris en charge - Traitement antipaludéen pour les voyages - Substituts nicotiniques (en complément de la Sécurité sociale) - Médicaments de l'ostéoporose - Matériel de surveillance hypertension homologué AFSSAPS - Par an	100 € / an	100 € / an	100 € / an	100 € / an	150 € / an

Vous souhaitez préserver votre santé et votre bien-être ! Retrouvez les services de coaching nutrition, sportif et sommeil Santéclair sur votre espace adhérent actiweb.mnfct.fr ainsi que les réseaux de diététiciens, d'ostéopathes et de chiropracteurs partenaires.

AVANTAGES & SERVICES

	V1	V2	V3	V4	V5
Téléconsultation médicale	✓	✓	✓	✓	✓
Assistance santé ⁽⁵⁾ vie quotidienne 24h/24 & 7j/7	✓	✓	✓	✓	✓
Protection Juridique Médicale ⁽⁵⁾	✓	✓	✓	✓	✓
Réseaux de soins SANTÉCLAIR	✓	✓	✓	✓	✓
Appli mobile : gestion compte adhérents / carte TP numérique	✓	✓	✓	✓	✓
Accompagnement en cas de maladies redoutées (10% réduction sur le site Oncovia)	✓	✓	✓	✓	✓
Éligibilité Packs Optionnels	Non	✓	✓	✓	✓

RO : Régime Obligatoire

Le DPTAM (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée) rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés [OPTAM (pour les médecins de secteur 2), OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique) et qui remplacent le dispositif du Contrat d'Accès aux Soins (CAS)].

*Tels que définis règlementairement. **Dans les limites et conditions de la réglementation en vigueur.

(1) Les frais de confort à l'hôpital, sont pris en charge dans la limite de la dépense engagée lors de toute hospitalisation d'au moins 1 nuit. Ce forfait ne se cumule pas avec le forfait hospitalisation à la journée. Prise en charge jusqu'à 20 jours par séjour, sur présentation du bulletin d'hospitalisation et de la facture acquittée à adresser au service gestion de la MNFCT - 3, rue Franklin CS 30036 93108 Montreuil cedex.

(2) Participation aux frais engagés lors d'une hospitalisation dite à la journée. Ce forfait ne se cumule pas avec le forfait confort hospitalier. Remboursement sur présentation du bulletin d'hospitalisation et de la facture acquittée à adresser au service gestion de la MNFCT - 3, rue Franklin CS 30036 93108 Montreuil cedex.

(3) Les forfaits (hors Optique) sont valables par an et par bénéficiaire à compter de la date d'effet du contrat, et ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Le nombre d'équipements Optique (2 verres + 1 monture) est limité selon les décrets en vigueur à 1 équipement TOUS LES 2 ANS (date à date) par bénéficiaire sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue, Les forfaits s'appliquent pour les frais engagés par période d'un an (se reporter au règlement mutualiste). Le forfait attribué pour la monture selon les décrets en vigueur ne pourra pas excéder 100 € (remboursement du RO inclu).

(4) La durée minimale avant renouvellement est fixée à 4 ans, conformément à l'arrêté du 14 novembre 2018 portant sur la modification des modalités de prise en charge des aides auditives et prestations associées au chapitre 3 du titre II de la liste des produits et prestations prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.

(5) Se reporter aux conventions Garantie Assistance, Protection Juridique Médicale (disponible sur simple demande au près de la MNFCT).

PACKS OPTIONNELS

Vous souhaitez renforcer vos garanties ? Souscrivez jusqu'à 3 packs optionnels avec les niveaux de garanties 2, 3, 4 et 5. (Les packs Bien-être et Prévention 1 et 2 ne peuvent pas être cumulés).

HOSPITALISATION ET HONORAIRES

Dépassements d'honoraires :	
Ville/Hôpital (DPTAM uniquement)	+ 50 %
Chambre particulière (avec nuitée) :	
Maladie - Chirurgie - Maternité...	
Rééducation fonctionnelle - Maison de repos et de convalescence - Soins de suite et de réadaptation	
Montant par jour ⁽⁶⁾	+ 20 €
Chambre particulière (avec nuitée) :	
Psychiatrie et assimilés	
Montant par jour (maxi 30 jours par an)	+ 20 €
Amélioration frais accompagnant	
Montant par jour	+ 15 €
Amélioration hospitalisation à la journée - Montant par jour	+ 30 €
Frais de soins et de séjour à l'étranger	+ 20 %

OPTIQUE, DENTAIRE ET AUDIO

Forfait lentilles remboursées et non remboursées par le RO	+ 200 €
Intervention sur l'œil comprenant toutes les chirurgies et implants oculaires	
Par œil et par an	+ 200 €
Forfait protection lumière bleue et Equipement basse vision / malvoyance	100 €
Prothèses dentaires et orthodontie remboursées par le RO	+ 100 %
Parodontologie et Orthodontie non remboursées ⁽⁷⁾	150 €
Remboursement audioprothèse classe 2	+ 100 €

BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION 1

Pack enfant ⁽⁸⁾ :	
Psychologue - Psychomotricien	
Par séance (maxi 3 séances)	30 €
Forfait médecines douces ⁽⁹⁾	
Par séance	+ 20 €
Pharmacie prescrite non remboursée et automédication ⁽¹⁰⁾	
Par an	50 €
Contraception prescrite non remboursée par le RO - Par an	100 €
Allocation naissance ou adoption	
Par enfant	350 €
FIV / amniocentèse - Par an	200 €
Abonnement sportif :	
Licence, club, association et abonnement en salle de sport	50 €
Par an	

BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION 2

Cures thermales - Par an	+ 200 €
Forfait médecines douces ⁽⁹⁾	
Par séance	+ 20 €
Pharmacie prescrite non remboursée et automédication ⁽¹⁰⁾	
Par an	50 €
Forfait prévention - Dépistage non pris en charge par le RO : cancers (col de l'utérus, côlon, sein), du glaucome, troubles de l'audition	
Par an	50 €
Abonnement sportif :	
Licence, club, association et abonnement en salle de sport	
Par an	50 €

(6) Dans la limite du nombre de jours prévu dans la garantie de base souscrite. Se reporter au poste chambre particulière.

(7) Dans la limite du nombre d'actes prévu dans la garantie de base souscrite. Se reporter au poste frais dentaires non remboursés par le RO.

(8) Enfant inscrit au contrat dans la limite d'âge prévue dans le règlement mutualiste.

(9) Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, étiopathie, homéopathie, naturopathie, podologie/pédicure, diététicien/nutritionniste et hypnose thérapeutique.

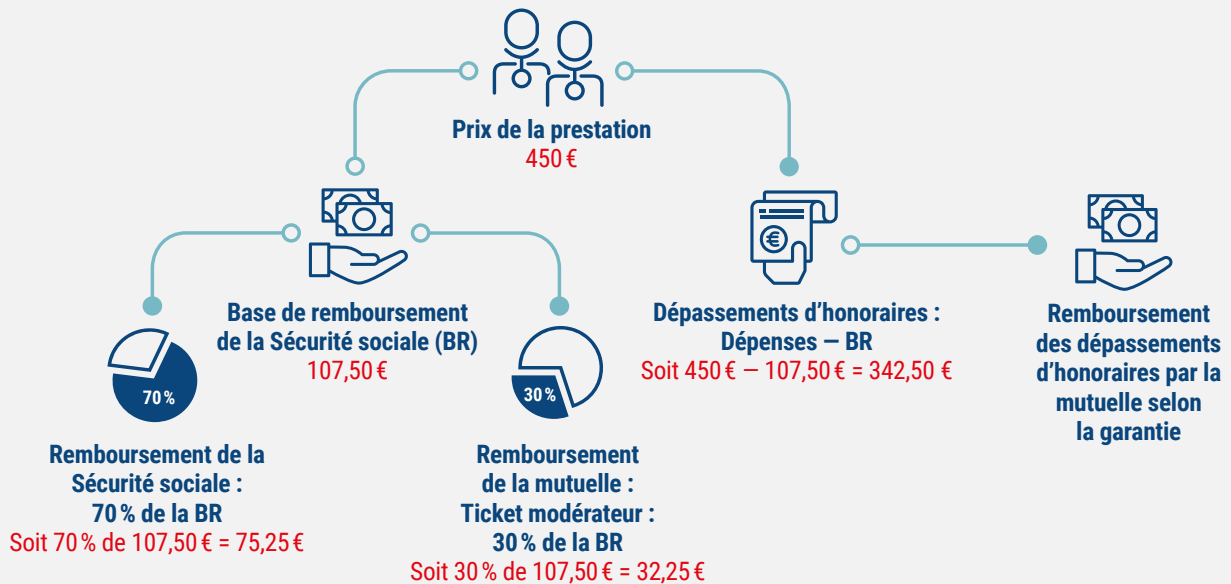
(10) Automédication : pharmacie non prescrite non remboursée.

Dans votre tableau de garantie les prestations prises en charge par le régime obligatoire sont :

- > Exprimées en % de la base de remboursement (BR) de la sécurité sociale (Régime Obligatoire) (ex : 100 %).
- > Ou exprimées en % de la base de remboursement (BR) de la sécurité sociale (Régime Obligatoire) + un forfait (en €) (ex : 100 % + 250 €)

EXEMPLE DE REMBOURSEMENT

Une prothèse dentaire prise en charge par la sécurité sociale :



Dans votre tableau de garantie les prestations **NON** prises en charge par la sécurité sociale sont exprimées en forfaits uniquement (en €) (exemple : 25 € par séance, nombre de séances par an : 3)

EXEMPLE DE REMBOURSEMENT

Séance d'ostéopathie (prestation non prise en charge par le régime obligatoire) :



VOS OFFRES PRÉVOYANCE



GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE



Pack prévoyance MNFCT

Des garanties prévoyance labellisées (maintien de salaire).

> Pourriez-vous vivre ou faire vivre votre famille avec la moitié de votre traitement ?

La MNFCT, en partenariat avec Territoria Mutuelle, vous propose ses prestations prévoyance, qui garantissent le complément de votre salaire en cas d'incapacité, le versement d'une rente en cas d'invalidité et d'un capital en cas de décès.



GARANTIE OBSÈQUES

En collaboration avec Macif, la MNFCT vous propose le contrat « garantie obsèques », afin d'anticiper le financement et l'organisation de vos obsèques selon vos souhaits.



Pour découvrir la totalité de nos offres, contactez-nous :

01 85 58 68 60

numéro non surtaxé
prix d'appel local

MNFCT PRÉVENTION

La MNFCT met en place dans les collectivités et les établissements publics, de nombreuses initiatives de prévention santé. Notamment sur les thèmes de la santé au travail, du reclassement professionnel, de la retraite, du vieillissement, de la nutrition et de l'action contre la sédentarité. Elle propose également des journées d'information sur la prévention des AVC et de l'hypertension, la détection des troubles visuels et auditifs, etc.

Rendez-vous sur  MNFCT Prévention

Pour en savoir plus sur l'actualité de la prévention dans la fonction publique territoriale et vous informer sur les différentes initiatives organisées par la MNFCT tout au long de l'année.

Contactez-nous : prevention@mnfct.fr

3, rue Franklin CS 30036 93108 Montreuil CEDEX
Tél. : 01 85 58 68 68 - contact@mnfct.fr
www.mnfct.fr



groupe Macif

Pour adhérer :

01 85 58 68 60

numéro non surtaxé
prix d'appel local

